



République Française
Département Loire Atlantique
Commune de Juigné des Moutiers

Envoyé en préfecture le 28/05/2026
Reçu en préfecture le 28/05/2026
Publié le 28/05/2026
ID : 044-214400780-20260526-DEL_2026_51-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
Pour à l'unanimité

L'an 2026, le 26 mai, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Juigné des Moutiers, sous la présidence de Monsieur RATTAZI, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2026.

Présents : RATTAZI Christian, DELESSARD Andréa, FAVEL Jérémy, STRUILLOU Sonia, LÉGRAIS Samuel, VIGNERON Frédéric, CIRON Karen, LELOUP Marie-Anne, LEBASTARD Thierry, RABERGEAU Serge

Excusée : JOLY Joëlle (pouvoir à RATTAZI Christian)

Secrétaire : STRUILLOU Sonia

DEL_2026_51 – Désignation d'un référent aléas climatiques ENEDIS

Monsieur le maire nous informe du message, reçu le 07/05/2026, de Mr COGARD, interlocuteur privilégié Enedis pour la commune.

Afin d'assurer une coordination efficace entre notre commune et Enedis, Mr COGARD nous invite à mettre à jour nos contacts de référence au sein de la mairie, notamment en cas de crise.

À ce titre, nous lui communiquons les coordonnées de l'astreinte élu qui pourra notamment être le point d'entrée en cas d'aléas climatiques et qui constituera le relai d'information de la collectivité dans le cadre du dispositif de gestion de crise. Ce référent en cas d'aléa climatique permet de garantir lors de l'évènement un contact direct et opérationnel entre Enedis et la collectivité, de faciliter la localisation d'anomalie sur le réseau électrique et d'être le relai de messages de prévention et de sécurité auprès des administrés.

En parallèle, il nous demande les coordonnées du ou des interlocuteurs Enedis pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil propose de communiquer le numéro de l'astreinte élu, Les élus ne souhaitent pas désigner de référent « aléas climatiques » auprès d'ÉNEDIS.

Fait et délibéré à Juigné-des-Moutiers, le 26/05/2026

Le Président de séance,
Christian RATTAZI



Le Secrétaire de séance,
Sonia STRUILLOU

Voix et délais de recours :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes, situé 6 Allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>